



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : FINANCES

54) Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)

Bilan des actions entreprises

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_54-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 54

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 54

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

54) Fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)

Bilan des actions entreprises

LE CONSEIL,

vu les articles L.2121-29 et L.2531-16 du code général des collectivités territoriales,

considérant qu'aux termes de l'article L.2531-16 du code général des collectivités territoriales, dans les communes ayant bénéficié au titre de l'exercice précédent d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF), le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport qui retrace les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement par le biais dudit fonds,

vu le tableau relatif à l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), pour l'année 2023, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2023.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 8 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_54-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024